

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-sept, le cinq juillet. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mercredi douze juillet deux mil dix-sept en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Choix des entreprises pour les travaux de la salle municipale
- Travaux logement communal « 24 route de Prats »
- Travaux accessibilité secrétariat de mairie
- Indemnité complémentaire pour les élections du 11 et 18 juin 2017
- Frais de déplacement secrétaire de mairie (formation Berger-Levrault)
- Questions diverses

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MMES BIASOTTO – VASSEAUD – M. LACOSTE – MMES LEBLOND – DELBARY – MM BOURNET – SEGATTO-AGOSTINI – BATTISTON

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane puis Mme VASSEAUD Sophie

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 30 mai 2017.**

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 8 dossiers papiers et 2 dossiers dématérialisés ont été reçus suite à l'appel d'offre. L'ouverture a été réalisée en commission mercredi 05 juillet.

Le lot n°1 qui concerne : Démolitions cloisons carrelage-faïence, cheminement place handicapé, travaux divers, n'a reçu qu'une seule offre de l'entreprise LIABASTE qui s'avère incomplète. L'appel étant infructueux, des devis supplémentaires vont donc être demandés et le lot pourra être attribué au prochain conseil municipal.

Le lot n°2 qui concerne : Menuiseries accès scène signalisation, a reçu une seule réponse de la société SOGEM qui était incomplète. Un avenant est venu compléter son offre. Le nouveau devis fait état d'un montant de 3040.00 euros HT, inférieur aux estimations initiales. Le conseil municipal le valide à l'unanimité.

Le lot n°3 qui concerne : Sanitaire eau – électricité, a reçu trois propositions : Société TALON, société LAUTRETTE, et société DOMICILE DEPANNAGE. Les deux premières étant incomplètes et l'offre du dernier (2055.30 euros HT) étant proche de l'estimation, le conseil municipal valide l'offre de DOMICILE DEPANNAGE.

Le lot n°4 qui concerne : Chauffage climatisation isolation, a reçu une seule offre de la SARL TRAITEMENT ET CORRECTION ACOUSTIQUE pour un montant 5772.15 euros HT. Le devis étant très proche de l'estimation, le conseil municipal valide l'offre.

Le lot n°5 qui concerne : Amélioration des performances acoustiques, a reçu deux propositions pour lesquelles des compléments d'informations concernant la qualité technique des installations ont été demandés. Les sociétés LAUTRETTE (21053.83 euros HT) et POLO SARL (16 248.70 euros HT) ont complété leur offre et sont conformes aux attentes de l'architecte. Le conseil municipal valide l'offre de la société POLO SARL.

Le lot n°6 qui concerne : Traitement sol parquet-peinture, a reçu 3 offres : société BORTOLINI (9561.05 euros HT), société SOLSTICK (9642.05 euros HT) et société MARCILLAC (8347.25 euros HT). Etant noté de la même manière par l'architecte, le conseil municipal valide le moins cher soit la société MARCILLAC.

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL "24 ROUTE DE PRATS"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux à réaliser sur le logement communal "24 route de Prats". Deux devis ont été proposés par la société THOMAS Hugues et la société SO GE ME concernant la réfection de l'escalier.

Après délibération, le conseil municipal valide la proposition de la société THOMAS Hugues au regard de la technique employée et du tarif proposé, soit 1480.00 euros HT.

Un devis sera demandé pour le sablage des contremarches et de la rampe et pour la réfection du plafond de la cage d'escalier.

TRAVAUX ACCESSIBILITE SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les subventions pour les travaux d'accessibilité du secrétariat de mairie seront attribuées en commission départementale le 17/07/17. Il est possible de commencer les travaux à partir de cette date.

Le nouveau mobilier du bureau de mairie sera installé pendant l'été.

INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE POUR LES ÉLECTIONS DU 11 et 18 JUIN 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, à l'occasion des consultations électorales, Madame MONRIBOT Nathalie se verra octroyer, après les élections, des indemnités horaires sur la base de l'indice 332 au prorata du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, octroie, à l'unanimité moins une abstention, à Mme Nathalie MONRIBOT les indemnités comme indiquées ci-dessus

FRAIS DE DEPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE (FORMATION BERGER-LEVRAULT)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie (Adjoint Administratif Territorial), a utilisé son véhicule personnel pour se rendre aux formations du nouveau logiciel « BERGER-LEVRAULT » gestion financière, gestion des ressources humaines, relation citoyens, les 23/05/17 – 6/06/17 – 13/06/17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de payer les indemnités kilométriques au tarif en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

- **CAUTION LOYER COMMUNAL « 11 ROUTE DU PERIGORD »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire, Monsieur Fabrice THIELLAND occupant le logement communal situé « 11 route du Périgord » a quitté le logement.

Lors de l'état des lieux de sortie, il a été constaté de nombreuses dégradations et d'un commun accord, il a été convenu avec Monsieur Fabrice THIELLAND que sa caution initiale de 259,16 € ne lui sera pas rendue afin de permettre de réaliser les travaux nécessaires pour la remise en état du logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir les pièces et documents nécessaires auprès du Trésor Public pour le non-remboursement de cette caution à l'ancien locataire Monsieur THIELLAND.

- **CONSEIL D'ECOLE**

M. le Maire et M. CHIARADIA expliquent au Conseil municipal l'évolution du dossier concernant le retour à 4 jours pour la scolarité des enfants, impliquant ainsi la fin des TAP.

Le conseil d'école a voté, à l'unanimité moins une abstention, le retour à la semaine de 4 jours. Les deux municipalités de Saint Seurin de Prats et de Montcaret ont adressé à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Dordogne (DASEN 24) un courrier indiquant leur volonté de revenir également à une scolarité répartie sur 4 jours. Cette demande dérogatoire est soumise à décision qui sera prise par la DASEN. Nous espérons une réponse rapide afin de pouvoir informer les familles d'une part, et organiser la rentrée dans les meilleures conditions en accord avec l'ensemble du territoire de la CDC qui a formulé la même demande.

- **PANNEAU D'AFFICHAGE MUNICIPAL**

Une demande de déplacement d'un des panneaux d'affichage municipal est formulée "rue du Port". En effet, les deux existants étant très proches l'un de l'autre, il est souhaité qu'un soit placé au début de la rue.

M. le Maire fera faire le nécessaire pour soit en déplacer un, soit en installer un nouveau.

Séance levée à 22 h 20

Le Maire,